

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019

N° 2019-57

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (43) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, NERIN Franck, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTUNE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : FAUGERE Bernard, PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (18) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, CASCARRE Victor.

Procurations (3) : TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri
POME Maryse à NARS Aline

Monsieur Patrice BALAGNA a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 07.05.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
46
Dont 3 procurations
Votes pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
14 mai 2019

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 07.05.19

Le procès-verbal du conseil communautaire du 07.05.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de la prise en compte des remarques faites par Monsieur Jean-Louis ANGLADE au sujet de la redevance ordures ménagères camping. Il souhaite qu'une révision annuelle soit faite sur le mode de calcul.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

